

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
6 – 2024 / N°10**

Envoyé en préfecture le 14/11/2024
Reçu en préfecture le 14/11/2024
Publié le 14/11/2024
ID : 026-212603054-20241112-6_2024_10-DE



SEANCE du 12 NOVEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11
VOTES : Contre : 0 Pour : 11 Abstention : 0
Date de la convocation : 06.11.2024

L'an deux mil vingt-quatre et le douze novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, VIALATTE Jacky, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, LASSAGNE Cécile, MANENT Corinne, MINDER Pascale

Absents excusés : VIAL Anne- Claire, ULIN Nicolas, REBOUL Gregory

Objet : Acquisition de deux bancs pour le parc

Le bureau propose l'acquisition de deux bancs à installer dans le parc suite aux travaux réalisés.

Une proposition a été faite par la société COMAT ET VALCO. Le montant est de 898.85 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité et après en avoir délibéré :

- **Accepte** le devis de COMAT ET VALCO d'un montant de 898.85 € TTC.
- **Dit** que cette dépense est prévue au BP 2024 au chapitre 21

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
A St Gervais sur Roubion, le 14.11.2024

Le Maire
Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 14.11.2024
Et de la réception en Préfecture le 14.11.2024

Le Maire